Résolution du Parti socialiste suisse approuvée par le Congrès extraordinaire à Saint-Gall le 28 août 2021



Augmenter les rentes AVS!

Avec « AVS21 », le Conseil fédéral avait déjà présenté un projet de démantèlement de cette prestation au détriment des femmes. Les décisions prises à ce jour par le Conseil des États et le Conseil national ont encore empiré le projet. L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes en plus des réductions de rente qui en découlent ainsi que la famine financière du plus important système de sécurité sociale de Suisse sont inacceptables. Le PS Suisse est prêt à livrer un combat référendaire, avec toutes les forces socialement progressistes de ce pays.

Compte tenu de la situation du marché du travail, non seulement le relèvement de l'âge de la retraite est irréaliste, mais il entraîne par-dessus le marché une réduction permanente des rentes. En guise de cadeau d'anniversaire pour le suffrage féminin accordé par les hommes suisses il y a 50 ans, l'Assemblée fédérale a massivement réduit les moyens financiers destinés à amortir les réductions de rente.

L'intention des partis bourgeois de la Berne fédérale est claire : dans un premier temps, relever l'âge de la retraite pour les femmes, afin de pouvoir ensuite relever allègrement l'âge de la retraite pour tou-te-s. Cela s'accompagnera de réductions des rentes, dans un premier temps pour les femmes. L'AVS sera en outre financièrement affamée par la limitation maximale du financement supplémentaire nécessaire. Il s'agit ainsi de maintenir la pression, afin de pouvoir légitimer de nouvelles réductions des prestations pour les femmes et pour les hommes dans un avenir proche. Le PS n'a pas d'autre choix que de répondre à cette situation par un référendum.

La Constitution fédérale stipule que les rentes AVS doivent assurer le minimum vital. Or, personne n'a jamais pu vivre de la seule AVS. Aujourd'hui, un quart des femmes retraitées ne peuvent compter que sur la rente AVS, et deux fois plus de femmes que d'hommes doivent demander des prestations complémentaires pour joindre les deux bouts. Voilà dix ans que les rentes des caisses de pension sont sur une pente descendante. Il faut travailler plus longtemps et payer plus... pour avoir une moindre rente : tel est le constat amer que font celles et ceux qui ont pris leur retraite au cours de la dernière décennie ainsi que celui des futures générations de retraité-e-s. Le 2° pilier exclut encore et toujours de nombreuses personnes : les personnes qui gagnent peu, travaillent dans le secteur des bas salaires ou ont plusieurs emplois à temps partiel chez différents employeurs/euses ne peuvent pas s'affilier à une caisse de pension. Aujourd'hui, un tiers des femmes n'ont pas de rente CP.

Le travail à temps partiel est un piège pour les rentes ; les personnes qui ressentent cela avec le plus d'acuité sont les 60 % de femmes qui aujourd'hui sont employées à temps partiel, en grande partie à cause du manque de structures d'accueil pour les enfants. Il n'est

donc pas surprenant qu'elles ne soient affiliées à aucune institution de prévoyance, qu'elles doivent souvent se contenter de maigres rentes de caisse de pension et que leurs rentes soient en moyenne inférieures de moitié à celles des hommes.

Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs à bas salaires, y compris de nombreuses femmes migrantes. Dans le secteur des soins rémunérés (travail de care), la majorité des services de soins et d'assistance sont fournis par des femmes, et ici aussi par de nombreux employé-e-s issus de l'immigration, dans des conditions d'emploi précaires et à des salaires minimaux.

L'âge effectif de la retraite est déjà inférieur à l'âge légal de la retraite, parce que les conditions du marché du travail et, dans de nombreux secteurs, les exigences en matière de santé des employé-e-s de plus de 50 ans ne sont pas remplies. Les femmes, en particulier, se retirent de la vie active avant d'atteindre l'âge normal de la retraite afin de combler les lacunes du service public, par exemple en ce qui concerne la garde des enfants ou la prise en charge de parents/proches ou de connaissances. Dans notre société, le travail de soins et d'assistance non rémunéré est effectué pour deux tiers par des femmes et a une valeur monétaire de 248 milliards de francs par an. Or, ce travail, sans lequel notre cohabitation sociale et l'économie ne fonctionneraient pas du tout, n'est pas suffisamment pris en compte dans le système de prévoyance vieillesse. L'AVS est la seule assurance sociale à prévoir tout de même une rémunération dans le système de retraite, avec les bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance.

La prévoyance vieillesse n'oublie rien : les bas salaires, le travail à temps partiel et le travail non rémunéré mais socialement nécessaire conduisent à une moins bonne prévoyance vieillesse.

Nous ne devons pas nous contenter de simplement évoquer, du bout des lèvres, l'idée de nous engager pour permettre aux gens de vieillir dans la dignité et la sécurité financière. Les rentes AVS doivent augmenter : il est grand temps de transformer le mandat constitutionnel fédéral en réalité. Le PS Suisse se réjouit de ce que l'initiative populaire pour une 13° rente AVS ait été déposée avec succès comme contre-projet à tous les plans de démantèlement de l'AVS.